

**MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE  
CULTUREL ET PAYSAGER****PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA PROMENADE SAMUEL- DE CHAMPLAIN ENTRE LE PONT  
PIERRE-LAPORTE ET LA CÔTE DE L'ÉGLISE À QUÉBEC  
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

**Mémoire présenté au bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**par**

**La Société d'histoire de Sillery**

LE 8 DÉCEMBRE 2005

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE CULTUREL ET PAYSAGER  
PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA PROMENADE SAMUEL- DE CHAMPLAIN

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY
2. BRÈVE EXPLICATION DE L'INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET
3. PRÉOCCUPATIONS LIÉE AU PROJET
  - 3.1 Préoccupations face au potentiel patrimonial de la Promenade de Champlain  
Histoire et Patrimoine culturel
    - 3.1.1 La sensibilisation au potentiel patrimonial de la Promenade
    - 3.1.2 La mise en valeur de l'histoire et du patrimoine
    - 3.1.3 Le potentiel d'évocation historique et patrimoniale
    - 3.1.4 L'arrondissement historique de Sillery
    - 3.1.5 Le premier hôpital au Canada
    - 3.1.6 Le potentiel d'interprétation historique et patrimonial
    - 3.1.7 La mise en valeur des vestiges des vieux quais
    - 3.1.8 Un produit touristique  
Patrimoine naturel et paysager
    - 3.1.9 Le patrimoine et les paysages, un nouveau regard
    - 3.1.10 Le patrimoine paysager
    - 3.1.11 Un paysage typique de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent
    - 3.1.12 Le boisé Irving
    - 3.1.13 Le parc écologique
    - 3.1.14 Un parc culturel
  - 3.2 Préoccupations plus générale face au projet
    - 3.2.1 L'aménagement de la Promenade
    - 3.2.2 L'accès au fleuve et l'accès à ses rives
    - 3.2.3 Le développement durable
    - 3.2.4 Les usagers
    - 3.2.5 Un usage quatre-saisons
    - 3.2.6 La pêche récréative et commerciale
    - 3.2.7 L'utilisation du bâtiment multifonctionnel
    - 3.2.8 Les retombées économiques
4. RECOMMANDATIONS : SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET
  - 4.1 Le Saint-Laurent, un patrimoine paysager
  - 4.2 Un programme de sensibilisation et d'interprétation de l'histoire et du patrimoine
  - 4.3 Les jardins thématiques
  - 4.4 Le fondateur de Sillery, Noël Brulart de Sillery
  - 4.5 L'Hôpital des Augustines, premier hôpital au Canada
  - 4.6 L'accès aux petites embarcations
  - 4.7 La renaturalisation des sites
5. POSITION QUANT À L'AUTORISATION DU PROJET

# **MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE CULTUREL ET PAYSAGER PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE SAMUEL- DE CHAMPLAIN**

L'audience publique de la Promenade Samuel de Champlain est l'occasion privilégiée pour la Société d'histoire de Sillery d'exprimer son opinion et sa préoccupation sur le projet de l'aménagement le projet de l'aménagement de la promenade Samuel de Champlain

## **1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY**

Fondée le 24 octobre 1984, la Société d'histoire de Sillery (S.H.S.) a été incorporée en 1985. Ses principaux buts sont d'intéresser ses membres et la communauté en général à l'histoire de Sillery, mais également à l'histoire régionale. La Société encourage aussi la recherche historique et la diffusion des connaissances en histoire, en plus de veiller à la conservation, la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine local et régional.

Administrée par un conseil composé de neuf élus, la Société compte plus de 225 membres en date du 15 novembre 2005. Société des plus dynamiques, elle participe aux cérémonies et célébrations historiques en plus d'agir en tant qu'intervenante auprès des pouvoirs publics lorsqu'il est question du devenir du patrimoine historique et culturel de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

La Société d'histoire de Sillery est un organisme de protection et de promotion des richesses patrimoniales et de l'harmonisation des ses usages. Elle vise à intéresser ses membres et le public à l'histoire de Sillery ainsi qu'à l'histoire régionale et nationale. La société veille à la conservation, la restauration et la mise en valeur de notre patrimoine. Elle encourage la recherche historique et la diffusion des connaissances en histoire. Des membres de la Société interviennent particulièrement dans la région de Québec et plus particulièrement dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery. Les actions de la Société s'adressent principalement aux administrations publiques, aux populations riveraines et aux usagers du fleuve. La Société cherche ainsi à convaincre les gouvernements et les citoyens de leurs responsabilités respectives concernant la conservation, la protection et le développement durable du patrimoine de Sillery.

L'information et la sensibilisation, par l'action concrète notamment, sont les moyens privilégiés par les membres de la Société d'histoire de Sillery pour atteindre leur but. Ainsi, depuis sa naissance, de nombreuses opérations ont marqué l'évolution de l'organisme: des excursions et des visites historiques, des études exploratoires, des débats, des déjeuners-conférences, la participation aux cérémonies ou célébrations historiques, des pétitions en faveur de la reconnaissance du patrimoine, des interventions auprès des pouvoirs publics lors de questions d'intérêt historique et culturel, des publications de dossiers dans *La Charcotte*, bulletin de la Société.

A l'été 2004, plusieurs membres de la Société d'histoire de Sillery ont participé à une excursion sur le fleuve au cours des fêtes du centenaire de l'église de Saint-Michel de Sillery. Le fleuve Saint-Laurent offre un vaste panorama. Le circuit sur le fleuve a permis de

redécouvrir différents aspects de la géographie des deux rives de l'agglomération urbaine. Les participants ont remarqué les espaces littoraux aménagés en parcs. Ils se sont rappelés des lieux maqués par l'histoire tels que le cap Diamant, la Pointe à Puisseaux, le cap au Diable à Sillery, le cap Rouge. Ils ont apprécié l'ensemble urbain architectural.

La Société d'histoire de Sillery assure une vigilance face au patrimoine paysager et arboricole par sa participation à diverses activités de sensibilisation telles que des portes-ouvertes au cimetière Mount Hermon, des excursions patrimoniales dans les grands domaines de Sillery, la participation à la réflexion dans un comité de l'arbre sous l'égide du conseil de quartier de Sillery ainsi que la création d'une fondation pour la sauvegarde et la mise en valeur du Domaine Catarqui

## **2. BRÈVE EXPLICATION DE L'INTÉRÊT PORTÉ AU PROJET**

La SHS doit, dans sa mission, veiller à la préservation de son patrimoine couvrant son territoire et sensibiliser la population et les visiteurs à l'histoire des lieux. Encore une fois, les membres de la Société d'histoire de Sillery, la population de Sillery et tous ceux qui aiment Sillery, démontrent qu'ils sont fiers de son passé et qu'ils se préoccupent de leur patrimoine arboricole .

Les Québécois sont fiers de leur capitale et de son accès au fleuve. Les Sillerois sont heureux d'habiter Sillery. De leur résidence ou à de nombreux lieux publics, ils jouissent de magnifiques points de vue sur le Saint-Laurent. Sur le territoire, la succession des espaces boisés, des parterres, des aménagements paysagers et des édifices de styles variés et agréables à voir dégage une impression continue de sérénité. Ce bonheur, les Sillerois le doivent à ceux qui les ont précédés et qui ont si bien réussi à aménager le territoire et à conserver ses attraits naturels. Ainsi, tout projet d'envergure touchant les sites porteurs d'histoire attirent notre intérêt.

Sur le territoire de l'arrondissement Sainte-Foy Sillery, la SHS est dynamique et bien impliquée dans sa communauté et reconnue comme tel. Nous voulons attirer votre attention sur la valeur patrimoniale des lieux tant au niveau de leur richesse écologique que de leur histoire entourant les débuts de la Nouvelle- France. La succession des écosystèmes littoraux, des estrans, de la bordure littorale, des aménagements paysagers et des espaces boisés aux endroits visés par le projet, doit conserver leurs attraits naturels. Ainsi, tout projet d'envergure touchant les sites porteurs d'histoires attire notre intérêt. La Société d'histoire de Sillery se doit de veiller au grain afin de s'assurer que les modifications faites sur le territoire donné tiennent compte de la protection et mise en valeur de ce riche patrimoine à portée régional et national.

De plus, il s'avère intéressant pour la SHS que les promoteurs de ce projet puissent profiter de l'expertise des membres de la SHS pour reconnaître et faire valoir les lieux visés par le projet de l'aménagement de la Promenade. Nous avons toute la documentation nécessaire appuyant nos préoccupations concernant le patrimoine s'associant à ce projet.

### **3. PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET**

L'objectif premier du projet d'aménagement de la Promenade de Samuel de Champlain entre le pont Pierre-Laporte et la côte de l'Église par la commission de la capitale nationale est de redonner accès et usage au fleuve à la population.

Le concept de la promenade vise à transformer le site en promenade, c'est-à-dire de mettre en valeur son patrimoine paysager. Dans l'histoire de la ville de Québec, l'estuaire du Saint-Laurent a déjà été un lieu de travail, de commerce, de jeux, de combats ou de divers services publics. Jamais les rives ont été dédiées à la simple promenade. Le concept de promenade, route d'accès paysagée met peu en évidence l'aménagement d'endroits au bord de l'eau.

Géographiquement, le choix du secteur d'intervention s'avère problématique. À cet endroit, les rives de l'estuaire sont probablement les plus coûteuses à réaménager en vue de quelques usages publics que ce soit du plan d'eau. Elles sont en générales rectilignes, lourdement enrochées. Des baies, anses ou bassins seraient plus accessibles à la population ainsi qu'aux touristes et davantage appropriés à d'éventuels usages publics.

#### **3.1 Préoccupations face au potentiel patrimonial de la Promenade Samuel de Champlain**

##### Histoire et Patrimoine culturel

###### - 3.1.1. La sensibilisation au potentiel patrimonial de la Promenade

Des fouilles archéologiques ont mis en évidence l'importance historique et archéologique du Vieux-Sillery.

L'appellation chemin des Foulons réfère probablement aux ouvriers qui venaient travailler aux moulins à Foulon dans l'anse située au bas du ruisseau Saint-Denys. De 1710 à 1734, le Séminaire fut propriétaire de deux moulins à fouler l'étoffe.

Au bas de la Côte-de-l'Église, il existait un vieux quai presque inutilisé depuis l'extinction du commerce du bois. Il avait servi quelques années à relier par traversier Saint-Romuald, Sillery et Québec. En 1898, le quai, dont l'emplacement était loué à des commerçants de bois, fut rétrocédé au gouvernement. En 1899, un nouveau bateau assurait le service, le «Frontenac». Le quai de la pointe à Puisseaux pris le même nom : le quai Frontenac.

Comme point de repère, l'utilisation du quai Frontenac, au bas de la pointe à Puisseaux, et l'église Saint-Michel sur le promontoire de la falaise ont acquis une place importante dans l'image de Sillery.

Il serait fort intéressant et informatif d'utiliser l'ancienne toponymie du littoral : pointe à Puisseaux, anse Saint-Joseph, pointe Saint-Joseph, anse du Couvent, chemin des Foulons. Nous espérons que la Promenade soit évocatrice des lieux anciens.

### - 3.1.2 La mise en valeur de l'histoire et du patrimoine

La connaissance de l'histoire et du patrimoine permet de planifier des actions qui viseront, dans un premier temps, à protéger la ressource patrimoniale et archéologique, puis, dans un second mouvement, à exploiter ses richesses par une mise en valeur éclairée et une diffusion efficace au public.

L'un des objectifs de la préservation et de la mise en valeur de notre patrimoine, c'est de permettre aux Québécois de retrouver et reconnaître leurs racines dans les œuvres passées qu'ont érigées les individus et les collectivités au cours de notre histoire.

Nous suggérons que la Promenade devienne un lieu d'accueil pour mettre en valeur toute l'histoire dont sont imprégnés les rivages du fleuve à Québec et à Lévis. Cette histoire fort riche devrait être intégrée dans la conceptualisation de tout projet riverain affectant la capitale du Québec, une des villes historiques les plus remarquables d'Amérique.

De plus, nous pensons que l'organisation de colloques, de conférences, de réunions publiques, d'événements culturels ayant pour objet le patrimoine littoral faciliterait des échanges entre les usagers du fleuve.

### - 3.1.3 Le potentiel d'évocation historique et patrimoniale

Le toponyme de Sillery rappelle la mémoire de Noël Brulart de Sillery (1577-1640), chevalier de Malte, commandeur de Troyes et jouissant d'une grande fortune, il a été tour à tour ambassadeur à Madrid et à Rome. Conquis par l'œuvre de Saint-Vincent de Paul en 1626, il distribua tous ses biens et devint prêtre en 1634. à l'âge de cinquante-trois ans. La lecture des Relations des Jésuites en Nouvelle-France développa en lui un enthousiasme pour leur œuvre. Guidé et conseillé par Saint-Vincent de Paul, il s'adonna aux œuvres de charité. Monsieur de Sillery souscrit donc en 1634 la somme de 40 000 livres aux Jésuites à la condition qu'ils établissent une mission qui porterait son nom.

Nous reconnaissons la mission, l'héritage et le projet que nous ont confiés les premiers bâtisseurs. Monsieur de Sillery fonda la Mission Saint-Joseph de Sillery en 1637. Sillery, depuis sa fondation, et de par la volonté de son fondateur Noël Brulart de Sillery, fait partie de cette géographie, du patrimoine religieux. Donateur d'une plaque dans la chapelle dédiée à la vierge, il marqua la terre de Sillery d'un caractère marial et missionnaire unique. Terre missionnaire d'où partirent les Jésuites à travers le Canada, Sillery a déjà été la capitale des missions du Canada. Pourquoi ne pas renouveler l'élan de ce souffle initial?

### - 3.1.4 L'arrondissement historique de Sillery

Le 5 février 1964, la délimitation de l'arrondissement historique de Sillery souligne dans le secteur du chemin des Foulons le territoire de Sillery compris entre le fleuve Saint-Laurent, le chemin Saint-Louis au nord, la rue de Laure à l'est et la côte à Gignac à l'ouest.

La désignation d'arrondissement historique a longtemps été perçue comme un remède magique au mouvement de banalisation des ensembles bâtis. De fait, il peut se transformer en agent de valorisation, comme dans le cas du Vieux-Québec, où il est accompagné d'importants moyens financiers et d'un appui professionnel efficace et compétent.

#### - 3.1.5 Le premier hôpital au Canada

Au pied de la côte à Gignac, enfouis dans le sol, les vestiges de l'Hôpital des Augustines, dit l'Hôtel-Dieu, premier hôpital au Canada, présente un potentiel archéologique intéressant.

En souvenir du premier Hôtel-Dieu de Sillery, la communauté religieuse des Augustines a récemment inauguré un lieu commémorant le premier Hôtel-Dieu, premier hôpital en Amérique du Nord (1640-1644). Une plaque commémorative y rappelle l'histoire du site et l'importante contribution de la communauté religieuse des Augustines au développement du Québec. Ce lieu de commémoration est situé sur le chemin du Foulon, au pied de la côte à Gignac. La ville de Québec y a contribué financièrement, dans le cadre de l'Entente de développement culturel. (L'Appel, 26 novembre 2005)

À l'ouest de la terre des Jésuites, une concession de deux cent arpents avait été accordé en 1637 à la duchesse d'Aiguillon, fondatrice des Hospitalières. En 1639, trois religieuses Hospitalières débarquèrent à Québec et Madame d'Aiguillon souhaitait que celles-ci s'établissent à Sillery, près de la mission des Jésuites, pour y soigner les amérindiens. En 1640, un hôpital fut bâti dans l'anse qui se trouve du côté ouest de la Pointe Saint-Joseph, et qui a pris le nom d'anse du Couvent. On y trouvait une grande maison de pierre, doté d'une chapelle intérieure, ainsi que quelques cabanes pour les algonquins. Ces constructions auraient été entourées d'une palissade en pieux. Les Hospitalières ne sont demeurées que quatre ans. Devant la menace croissante d'une attaque iroquoise, elles quittent leur hôpital le 29 mai 1644 pour se réfugier à Québec (André Bernier, Le vieux Sillery, 1977)

#### - 3.1.6 Le potentiel d'interprétation historique et patrimonial

Le projet met en valeur le potentiel patrimonial à des fins récréatives et touristiques. Afin de maximiser l'utilisation des futurs équipements, de nombreuses pistes d'action ont été envisagées. Le regroupement des activités au quai Irving favorise la maximisation de l'utilisation de la Promenade.

La salle polyvalente du pavillon d'accueil semble avoir une vocation de centre d'interprétation. Plusieurs possibilités de thèmes ont été mentionnées lors de la période d'information : le patrimoine archéologique, l'histoire des vieux quais, le premier Hôtel-Dieu de Sillery, les techniques de pêche, la pêche traditionnelle à l'anguille...

#### - 3.1.7 La mise en valeur des vestiges des vieux quais

Au XIXe siècle, Sillery devient un centre prospère par ses commerçants de bois qui y établissent des chantiers navals et donnent de l'ouvrage à de nombreux hommes.

Notons que lors de la présentation de l'étude du potentiel archéologique, monsieur Marc Bertrand a noté que l'archéologue avec qui la Commission a travaillé dans le boisé Irving a

déjà identifié l'emplacement exact de tous les anciens quais dans le secteur, entre le quai Irving et la pointe à Puiseaux. Il nous soulignait que des parties résiduelles pourraient être mis en valeur dans le projet, hors du nouveau tracé et dans les zones aménagées tels ceux au pied de la côte Ross.

Nous sommes heureux d'apprendre que des structures et des aménagements paysagers relateront l'alignement des anciens quais. Les éléments d'aménagement auront un potentiel d'évocation, c'est-à-dire que nous serons capables de reconnaître le tracé des anciens quais. Lors de la séance d'information, la CCNQ a mentionné l'installation de panneaux d'interprétation présentant des photographes anciennes de l'époque des grands marchands et du transport du bois, le XIXe siècle.

#### - 3.1.8 Un produit touristique

Le territoire originel de Sillery portait le nom de «Kamiskoua-Ouangachit», mot amérindien signifiant «pointe aux anguilles». Une pêche à anguille déployée dans l'anse pourrait être affectée par le développement d'une vocation récréative intensive dans le secteur, même si à priori la période de pêche à l'anguille ne correspond pas nécessairement avec la période de fort achalandage de la berge.

L'aspect touristique de la pêche à l'anguille mérite d'être mis en valeur tel que suggéré par monsieur Joseph Paquet, pêcheur à l'anguille. L'opportunité devrait être faciliter au pêcheur ou à des gens collaborant avec les pêcheurs d'amener des gens avec eux lors de la levée de leurs engins de pêche (fascines) ou de commenter leurs activités d'une tour d'observation afin d'expliquer et de montrer comment se pratique la pêche à l'anguille.

#### Patrimoine naturel et paysager

Le projet nécessite un réinvestissement dans les infrastructures écologiques et les écosystèmes urbains afin de permettre aux Québécoises et aux Québécois de se réapproprier leur patrimoine naturel.

#### - 3.1.9 Le patrimoine et les paysages, un nouveau regard!

Dès le moment où l'environnement s'est trouvé menacé par la pollution, l'étalement urbain et le développement économique, les citoyens ont pris conscience de la valeur et de la fragilité des boisés, du fleuve et des sites naturels, mais aussi de l'ensemble des composantes du tissu urbain. L'idée que le patrimoine culturel et le patrimoine naturel soient intimement liés a rapidement fait son chemin. D'ailleurs, plusieurs dispositions de la loi sur les biens culturels permettent d'identifier ce que nous pourrions nommer «les espaces du patrimoine». La loi sur les biens culturels reconnaît en effet les arrondissements historiques («paysages humanisés») les arrondissement naturels, les sites archéologiques, les sites historiques, les sites historiques nationaux, les sites du patrimoine («paysages architecturaux») et les ensembles architecturaux.

La nature se transforme au fur et à mesure qu'y interviennent des êtres humains; c'est ce qu'on nomme les paysages humanisés, ruraux ou urbains. Le paysage humanisé est porteur de



différentes couches de sens : historique, ethnologique, sociologique, géographique, écologique, archéologique, architectural, etc. On peut donc «lire» toute une culture et son évolution dans un paysage.

#### - 3.1.10 Le patrimoine paysager

Les paysages sont une partie intégrante de la culture, par ce que les lieux ont aussi fait ce que nous sommes et que la variété des espaces a façonné nos spécificités régionales. Ceux-ci marquent l'étroite alliance entre les paysages, les lieux et l'histoire des hommes et des femmes qui les ont habités. De plus, l'UNESCO reconnaît le paysage au titre de bien culturel.

Le paysage est beaucoup plus que les caractéristiques visibles d'un territoire et sa définition est élargie afin d'englober l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques s'inscrivent dans la notion de paysage. Dans la charte paysagère, le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le paysage est d'intérêt public et de responsabilité individuelle et collective.

Les paysages du littoral, le paysage fluvial, les îles, l'aménagement des rives, l'ensemble des paysages face à la biodiversité sont valorisés par une gestion des paysages et la protection des espèces en milieux agricole, forestier, urbain et naturel. L'écologie, l'aménagement et la protection des paysages sont facilités par une gestion par bassin versant, le développement de guides d'intervention, le choix de pratiques sylvicoles basées sur un développement durable.

Récemment, à la suite des progrès de l'écologie et de la géographie historique, le mot paysage a acquis le sens riche et englobant d'un système, c'est-à-dire d'un ensemble dynamique de relations entre les êtres vivants occupant un espace donné. L'essence d'un paysage est celle d'un système, d'une dynamique continue entre les deux grands ordres, la nature et la culture.

Les paysages construits, les paysages ruraux, les paysages maritimes, les traces de l'histoire sur le paysage, les paysages et le tourisme, l'écologie du paysage, les paysages du littoral, la gestion publique des paysages, l'aménagement et la protection des paysages, la valeur économique des paysages sont tous des sujets importants pour une politique du patrimoine culturel.

Les dimensions culturelles patrimoniales des paysages soulignent leur importance pour l'identité culturelle de la société. L'évolution historique des paysages, le potentiel archéologique, l'impact du morcellement des terrains sur le paysage laissent des traces de l'histoire, constituant ainsi un patrimoine paysager.

Il y a donc à se préoccuper de mieux gérer les paysages comme valeur culturelle.

#### - 3.1.11 Un paysage typique de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent

Un grand défi ! Créer un paysage qui puisse développer une image référant à l'esprit d'une plaine littorale de l'estuaire du Saint-Laurent. Le paysage naturel de référence de l'estuaire fluvial du Saint-laurent se caractérise par une falaise boisée au pied de laquelle s'amorce une plaine littorale où se succèdent d'abord un marécage arbustif, ensuite une prairie humide dominée par la spartine pectinée, et enfin un marais intertidal où croît principalement une

végétation de scirpes américains. A travers ces milieux, plusieurs variétés d'herbacées et de graminées colorent le paysage au gré des saisons. Ce paysage caractérisait le littoral de l'estuaire fluvial à l'époque coloniale et qu'on retrouve encore abondamment aujourd'hui sur les littoraux de l'estuaire dans la grande région de Québec.

#### - 3.1.12 Le boisé Irving

L'inventaire archéologique du boisé Irving et de la section à l'ouest de la côte Ross tenu à l'automne 2003 a permis de dresser un portrait global des ses ressources archéologiques. Cet inventaire a révélé tout un éventail d'éléments patrimoniaux, datant de la préhistoire jusqu'au 20e siècle. On distingue l'occupation préhistorique de trois sites par les amérindiens, le noyau villageois Hamelville qui a vu le jour dans le contexte de l'industrie du bois et navale florissante dans les anses de Sillery au 19e siècle, l'occupation du 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle du secteur en bas du cap le long du chemin du Foulon et l'occupation du 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècle à la croisée des sentiers dans la section centrale nord du plateau.

Hamelville est un noyau villageois qui a vu le jour dans le contexte de l'industrie du bois et navale florissante dans les anses de Sillery au 19e siècle. C'est sur les terres de Michel Hamel junior, dans la partie sud de sa propriété de Killgraston, que le lotissement fut effectué. C'est en 1848 que le morcellement s'est amorcé et la route Bridgewater (actuellement la côte Ross) fut tracée pour relier la route de Cap-rouge (chemin Saint-Louis) à l'anse Bridgewater (anse Irving). Il semble qu'il y aurait eu de 5 à 10 maisons de construites à Hamelville dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle.

Les prometteurs ont souligné le potentiel forestier et archéologique du boisé Irving. Étant ciblé comme site protégé, nous espérons la protection du boisé et la mise en sécurité du boisé. Au centre d'interprétation du boisé, la problématique de l'aménagement et de l'interprétation de la Falaise sera soulignée. Un concept d'interprétation de la Falaise devra orienter les approches choisies. Les équipements au niveau du design vont communiquer visuellement entre la falaise et le quai Irving et non seulement par un lien piétonnier.

Les artefacts archéologiques du boisé Irving ainsi que la thématique forestière devraient être mis en valeur dans le bâtiment sur le quai Irving. Cette thématique d'interprétation doit être exploiter dans le bâtiment pour mettre en valeur l'ensemble de la falaise et son boisé.

#### - 3.1.13 Le parc écologique

L'anse Victoria constitue un pôle écologique avec le boisé Irving et le quai Irving. Le boisé Irving est un boisé remarquable localisé au sommet de la Falaise de Québec. Une mise en valeur du boisé doit être prévue de manière à en assurer un usage respectueux de cet environnement unique dans la région de Québec. De plus, le site renferme des vestiges archéologiques aujourd'hui perchés dans la falaise et liés aux activités des premières nations qui occupaient le littoral lors du retrait de la mer de Champlain après la dernière glaciation de la région.

Sur la plaine inférieure, plusieurs travaux de restauration et de décontamination des sols sont en cours. Le nouveau tracé de la Promenade de Champlain sera construit de manière à ce que celui-ci longe le bas de la falaise.

Le quai Irving sera consolidé et aménagé en belvédère d'observation du fleuve et en point d'embarquement. Nous espérons qu'éventuellement des quais flottants seront installés pour permettre l'exploitation d'une navette fluviale à l'usage des cyclistes, randonneurs et des touristes et servant comme porte d'entrée du secteur.

Compte tenu du site choisi au pied de la côte Ross, il convient d'assurer dans le parc écologique une présence importante de qualité de végétaux et de milieux naturels et des possibilités de contact avec cette nature. Toute renaturalisation et surtout revégétalisation doit se faire sur des sols acceptables au point de vue environnemental. D'où l'importance que les terrains pollués, surtout par les pétrolières, soient au préalable décontaminés. Les techniques de pointe existent actuellement pour cela et ne demandent qu'à être utilisées.

La SSNQ devrait inciter avec conviction le gouvernement du Québec et les intervenants municipaux impliqués à s'assurer de compléter les programmes d'assainissement des eaux par la mise en place des ouvrages de contrôle des débordements des réseaux unitaires dans les quels sont mélangés les eaux usées et les eaux de pluie. Les émissaires pluviaux et de trop-plein de régulation du secteur visé doivent être remplacés par ces ouvrages et ceci pour assurer une eau fluviale esthétique et utilitaire.

#### - 3.1.14 Un parc culturel

Le parc culturel, situé entre la Côte à Gignac et la Côte de l'Église, se présente comme un ensemble de jardins thématiques. L'art, la nature et l'histoire seront les thématiques abordées. Les végétaux, notamment les arbres et arbustes, seront disposés pour agir comme brise-vent et permettre l'introduction d'espèces végétales plus variées. La conception même des jardins demeure un grand mystère. Nous nous demandons comment ces jardins permettront de jouer leur rôle d'habitats fauniques.

L'aménagement de la topographie (dunes, pente douce, talus,...) des jardins devrait améliorer la perception visuelle des jardins à partir de la route et du fleuve. Plusieurs questions restent encore sans réponses quant à l'aménagement des jardins thématiques par des sculptures végétales et minéralisées. Lors de la période d'information, monsieur Réal Lestage a noté particulièrement la présence d'un jardin qui relate plus précisément la période de développement des chantiers maritimes.

Le secteur des jardins prendra place sur les terrains vacants situés entre le pôle écologique et la point à Puiseaux. Le nouveau tracé des sinuosités du boulevard dégagera des espaces publics en rives. Actuellement, sur l'ensemble de la longueur de cette section, tout contact direct avec le fleuve est pratiquement impossible, sinon à très grands risques pour les intéressés. Les espaces dégagés feront l'objet d'aménagement de jardins en série, de part et d'autre du boulevard.

### **3.2 Préoccupation plus générales face au projet :**

#### **- 3.2.1 L'aménagement de la Promenade**

Le projet de la promenade De Champlain est un projet de requalification et d'optimisation environnementale d'un axe routier, le boulevard Champlain, ainsi que de son environnement immédiat pour en faire une promenade urbaine. L'aménagement de la Promenade crée un oasis de verdure destiné à la détente et à la récréation. Un aménagement paysager devrait compléter les travaux, notamment pour assurer une zone tampon visuelle et sonore entre la zone récréative de la Promenade et le boulevard Champlain tout en créant un micro-climat favorable aux usagers du parc.

N'oublions pas que le projet de la Promenade Samuel De Champlain prend place sur une terrasse d'origine anthropique. En effet, à l'exception d'une mince bande de terrain située au pied de la Falaise de Québec, l'ensemble des terrains plats localisés entre la falaise et le fleuve trouvent leur origine dans des activités de remblayage. Ces activités ont été réalisées à la faveur des opérations portuaires et pour la mise en place de réservoirs pétroliers. À l'origine, les berges naturelles étaient constituées à marée basse d'un bande de plus ou moins 400 mètres de large supportant des scirpes dans les secteurs abrités. La mise en place du boulevard Champlain est venue uniformiser le trait de côte et faire disparaître les anses naturelles.

Les pôles seront reliés par une piste multifonctionnelle d'une largeur de 4 m et un sentier piétonnier de 1,5 m de large. Ces deux éléments de liaison seront intégrés dans des aménagements paysages spécifiques. Nous espérons que la piste multifonctionnelle servira de support à l'interprétation écologique, historique et patrimoniale tout en permettant aux usages d'atteindre le quai Irving nouvellement réaménagé. Des haltes abris et des haltes bancs sont prévus le long de la piste polyvalente installée au sud du boulevard.

La zone est caractérisée par quatre voies d'accès : la côte Ross, la côte du Verger, la côte à Gignac et la côte de l'église.

En bref, nous avons un aperçu général de l'aménagement de la Promenade présenté en quatre secteurs d'intervention.

Le secteur 1, situé aux environs du quai Irving, est adossé à la Falaise. Un îlot ralentisseur est prévu dans le secteur ouest un peu avant la côte Ross. Le quai Irving permettra l'accès pour les pêcheurs, la mise à l'eau pour les petites embarcations, et une promenade donnant accès à la grève. Un pavillon d'accueil, bâtiment polyvalent avec services, et une tour d'observation sera située au quai Irving. Ce secteur nous apparaît devenir un pôle principal pour les futurs utilisateurs de la promenade.

Dans le secteur de l'anse Victoria, un segment du boulevard Champlain sera déplacé vers la falaise de manière à dégager un espace qui, après décontamination des sols, sera aménagé. L'ancienne propriété de la pétrolière Irving, le tronçon de l'anse Victoria à la pointe à Puiseaux appartient au domaine public (Ville de Québec, ministère des transports du Québec,...)

Le secteur 2, secteur à vocation écologique, sera constitué d'une zone écologique de plus de 40 000 mètres carrés. Cependant peu d'information nous ont été transmises sur la nature même des travaux d'aménagement de ce secteur.

Le secteur 3, le boisé Irving. La Commission a présenté un plan de mise en valeur du boisé Irving tant du patrimoine archéologique que du patrimoine forestier. Nous sommes aussi bien informés de l'aménagement des deux futurs terrains de soccer et d'un bâtiment de service aux environs du Boisé Irving.

Dans le secteur 4, le caractère rectiligne de l'axe routier sera modifié à la faveur de la mise en place de deux courbes qui dégageront autant de nouveaux espaces publics en front d'eau. Un mariage de sculptures de paysage et de sculptures minérales témoignera d'une riche tradition maritime. Un carrefour giratoire au bas de la côte de l'Église assurant la jonction entre la Côte de l'Église et le boulevard Champlain sera aménagé. Celui-ci marquera l'entrée est du projet de la promenade. Du côté nord du boulevard et de part et d'autre de la côte de l'Église, la consolidation du noyau urbain sera réalisée selon un plan particulier d'urbanisme.

Des contraintes à l'aménagement de la promenade semblent évidentes. Il faudrait mieux définir l'organisme responsable et partager les responsabilités de l'entretien de la promenade. L'emprise du boulevard demeurant de la responsabilité du ministère des transports, les terrains excédents, dans certains cas de responsabilité de la commission, et dans certains cas, de responsabilité de la Ville de Québec, dépendamment des propriétés. Les trois joueurs, la Commission, la ville de Québec et le ministère des Transports doivent se partager les responsabilités en une même ligne directrice.

L'aménagement de la Promenade constitue un vaste projet intégré de restauration et de mise en valeur du littoral de l'estuaire du Saint-Laurent. L'aménagement a nécessité au préalable la restauration des terrains contaminés par les hydrocarbures et les rivages minéralisés après une longue utilisation industrielle.

#### - 3.2.2 L'accès au fleuve et l'accès à ses rives

Le littoral fluvial ne doit pas devenir une espace-spectacle destiné avant tout à être parcouru à pied, à vélo ou autrement, dans un mouvement parallèle ou un fleuve destiné à demeurer lui-même inaccessible. La Commission doit concevoir et aménager un ou plusieurs lieux permettant des activités fluviales réelles, de loisir où les usagers pourront passer la journée, auxquels les gens accèderont par un mouvement vers le fleuve. Chacun des usagers devrait pouvoir se rendre au fleuve et non seulement se rendre le long du fleuve.

Concevoir le fleuve Saint-Laurent comme un paysage qu'on regarde, ainsi que transformer ses rives en panorama nous apparaissent comme un choix conceptuel discutable dans le projet qui nous occupe. Les citoyens doivent s'approprier le fleuve. Le projet vise à créer des espaces publics qui donnent directement accès au Saint-Laurent.

Le projet de la Promenade se doit de faire des propositions importantes en matière d'accès au fleuve. Nous notons principalement les deux points suivants : l'aménagement de point de rassemblement au bord du fleuve pour des activités collectives d'observation, d'interprétation et d'animation et deuxièmement, l'organisation d'activités collectives, d'interprétation et

d'animation avec l'aide de personnel saisonnier éventuellement polyvalent tel que guides naturalistes, guides patrimoniaux, musiciens de rue, artistes... Il faudrait assurer un accueil et un service aux usagers : passants locaux ou touristes.

Compte tenu de la forte ampleur marégraphique et d'une qualité d'eau occasionnellement douteuse, un environnement contrôlé dédié à la baignade serait non sécuritaire pour les baigneurs.

Dans la planification de son développement, la ville de Québec s'engage à créer un vaste Réseau vert, bleu et blanc Ce réseau relierait entre eux les grands parcs urbains, le littoral du fleuve, les berges des rivières, les lacs et les montagnes qui composent les espaces naturels de la ville et des ses abords. Leur objectif est de faire de ces richesses des atouts non seulement locaux, mais régionaux, qui façonneront le visage de Québec de demain. au gré des saisons et dans le respect des écosystèmes, l'ensemble de la population et les nombreux visiteurs pourront contempler les espaces de grande nature, accéder aux rives des cours d'eau ou découvrir la richesse patrimoniale du territoire. (Ville de Québec, Plan directeur d'aménagement et de développement, 2004). Nous pensons que le projet de la Promenade De Champlain complètera ce vaste Réseau vert, bleu et blanc.

### - 3.2.3 Le développement durable

Cette mise en valeur du littoral de la capitale nationale se doit d'être un développement durable, tant en matière de biodiversité que d'accès public.

Le développement durable appliqué à une agglomération urbaine favorise le maintien et l'amélioration à court, moyen et long terme, de la qualité de vie qu'elle offre à ses résidents et visiteurs. Cette qualité de vie dépend de nombreux facteurs tels que :

- la diversité, l'accessibilité et la qualité des quartiers et des milieux de vie, de travail et de loisir offerts;
- l'accessibilité, le nombre suffisant et la qualité des espaces verts publics;
- l'accessibilité et la qualité des lieux publics, de rencontre et de socialisation;
- le bas niveau de pollution et la qualité de l'environnement dont l'air, l'eau et le sol.

La ville de Québec entend gérer son territoire selon les principes du développement durable. En ce sens, la nouvelle ville de Québec se donne les moyens d'une gestion rationnelle de sa croissance, en planifiant, dans une perspective de 20 ans, les moyens d'aménager son territoire dans le respect de ses ressources, des ses potentiels et les orientations de développement souhaitées par et pour sa communauté.

Ce premier plan d'aménagement de la nouvelle ville, le PDAD s'inscrit dans la continuité de la démarche du plan stratégique adopté en 2003. Ce plan stratégique affirme l'adhésion de la ville au développement durable. Ce plan aborde la question de la gestion des diverses activités urbaines, des endroits où cette croissance se fera, du respect du patrimoine et des paysages, de la mise en réseau des grands espaces verts du territoire et de la protection de l'environnement. Le PDAD définit aussi un cadre de référence dans lequel les décisions inscrites aujourd'hui permettront un développement économiquement rentable, socialement acceptable et respectueux de l'environnement. Ce cadre de référence interpelle tout particulièrement les promoteurs, les agents de développement social, les organismes et tous les citoyens et les

citoyennes impliqués dans l'amélioration de la qualité de vie dans leur ville et dans leur quartier.

La CCNQ doit faire des choix pour encadrer et soutenir le développement urbain de la capitale. La ville de Québec souhaite que son développement urbain permette à la population de jouir de ressources naturelles en quantité, d'évoluer dans les milieux où il fait bon vivre et de profiter d'une économie prospère et diversifiée. Pour ce faire, il est essentiel de penser à long terme, dans une perspective de développement durable. Il est prioritaire de protéger et mettre en valeur les biens culturels ou patrimoniaux et qualité des paysages, d'aménager le territoire dans le respect des espaces naturels et en tenant compte de la capacité de l'environnement à accueillir le développement.

Par le réaménagement du littoral de l'estuaire du Saint-Laurent et du boulevard Champlain, la CCNQ et ses partenaires ont une occasion privilégiée de faire de la région de Québec une référence de développement urbain viable.

#### - 3.2.4 Les usagers

Le projet fournit donc l'occasion de s'approprier des espaces verts au bénéfice des 750 000 citoyens et citoyennes de l'agglomération de la capitale et des quelques quatre millions de visiteurs à chaque année.

De nombreux usagers sont ciblés : les citoyens : les enfants, les familles et les aînés; les touristes : les croisiéristes, les congressistes, les vacanciers; les promeneurs, les sportifs, les pêcheurs, les fervents de la culture.

Aujourd'hui, au début du 21<sup>e</sup> siècle, il nous semble que redonner accès au fleuve devrait viser d'abord et avant tout les besoins des enfants et des familles. « Les photographies d'époque, qui montrent des foules nombreuses et populaires jouissant directement et physiquement du fleuve de bien des façons, ne doivent pas évoquer une sorte de paradis perdu dont il ne serait plus question d'envisager le retour éventuel.» (Société de la baignade, 2005)

#### - 3.2.5 Un usage quatre-saisons

Quels usages durant les trois autres saisons? Quelles activités seront offertes au bord du fleuve en automne, en hiver, au printemps? Autant de questions demandant des réponses...

La CCNQ devrait s'assurer de rechercher un aménagement et une programmation permettant une fréquentation, des activités quatre-saisons, et particulièrement hivernales, réunissant la double vocation de Québec, ville fluviale et ville d'hiver.

#### - 3.2.6 La pêche récréative et commerciale

Nous devons envisager un retour de la pêche récréative et d'opérations commerciales de pêche touristique soit à partir de structures fixes au fond du fleuve, soit à partir de quais, soit avec des bateaux d'excursions de pêche, soit de navettes, toutes activités appelées à se développer dans l'avenir. Il faudra des endroits propices pour amarrer les bateaux et l'espace

pour leurs clientèles. Il faut prévoir des stationnements pour ces futurs usagers du fleuve ou pour la clientèle des nos armateurs dans le domaine du tourisme fluvial.

- 3.2.7 L'utilisation du bâtiment multifonctionnel (Quai Irving)

Il serait aussi possible d'utiliser le site durant l'été par des camps d'été pour sensibiliser les jeunes sur notre histoire.

Le bâtiment de service au quai Irving devra être multifonctionnel. Son usage s'adoptera avec les saisons selon les activités pratiquées sur la Promenade. C'est un endroit privilégié pour installer des prises d'eau, des abreuvoirs ainsi qu'un endroit pour vidange des motorisés.

Nous attirons votre attention sur le besoin d'une station vidange pour les motorisés et autres véhicules récréatifs compte tenu de l'achalandage des lieux par les touristes à l'occasion des Fêtes 2008. Ce besoin est exprimé par la population de plus en plus grande des touristes adeptes du caravanning venant visiter la Capitale nationale. Ceux-ci doivent rapidement se vidanger pour prolonger leurs séjours (autonomie sanitaire de 2 jours seulement). Le site du projet de la Promenade peut offrir cette opportunité au quai Irving en installant des infrastructures nécessaires incluant : l'eau potable et non potable, le boyau d'arrosage et la station de vidange).

- 3.2.8 Les retombées économiques

L'évaluation des retombées économique de choix d'investissement en infrastructures littorales est nécessaire afin de repérer les meilleurs sites pour aménager des accès en vue d'usages publics puis d'investir là où les retombées compte tenir des investissements.

#### **4. RECOMMANDATION S: SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET**

- 4.1 Le Saint-Laurent, un patrimoine paysager

Le fleuve Saint-Laurent est un élément de la réalité québécoise, un lieu et un support historique et actuel, d'une partie importante, spécifique et centrale de son patrimoine culturel. Il doit, à ce titre, être l'objet de préoccupations particulières.

L'importance et la pertinence de considérer les paysages de la vallée du Saint-Laurent sont des indiscutables éléments du patrimoine culturel. Nous recommandons que la CCNQ s'assure que les paysages Saint-Laurent soient, protégés et mis en valeur en référence à leur valeur naturelle, historique, sociale, culturelle et esthétique.



- 4.2 Un programme de sensibilisation et d'interprétation de l'histoire et du patrimoine

Les usagers qu'ils soient de provenance locale, régionale, provinciale ou internationale devraient être imprégnés au contact du littoral d'une sensation de richesse patrimoniale. En ce sens, nous recommandons à la CCNQ d'élaborer un programme d'interprétation et d'établir les thématiques de sensibilisation au patrimoine.

Considérant que la Commission de la capitale nationale du Québec est l'unique propriétaire de ce vaste terrain en milieu urbain dont la richesse archéologique et maintenant reconnue, il est aussi recommandé que celle-ci développe un plan global de mise en valeur des ressources archéologiques qui proviennent de l'époque préhistorique et de celle datant des XIXe et Xxe siècles. L'ensemble du volet archéologique constitue une richesse considérable qui mérite d'être dévoilée au public, possiblement même sous la forme d'une présentation dynamique aux éventuels utilisateurs du site. ce mode de présentation, c'est-à-dire des fouilles archéologiques devant le public avec explication sur place, irait d'ailleurs de paire avec le développement des connaissances.

- 4.3 Les jardins thématiques

Plusieurs questions restent sans réponses quant à l'aménagement des jardins thématiques. Monsieur réal Lestage a noté particulièrement sur les esquisses la présence d'un adint qui relate plus précisément la période de développement des chantiers maritimes.

Les armoiries sont des porteur d'histoire par excellence. En exemple, nous vous soulignons celles de l'ancienne ville de Sillery. Les **armoiries** de l'ancienne cité de Sillery ont pour bases celles de la famille Brulart et en particulier du chevalier Noël Brulart dit « Le commandeur de Sillery », de qui vient le nom de l'ancienne ville de Sillery. Ces armoiries de la famille Brulart sont des armes parlantes, c'est-à-dire, des armes rappelant l'origine du nom de la famille.

- Les cinq barillets de poudre évoquent l'idée exprimée par le verbe « brûler ». en tête de l'écu, à droite, la croix de Malte rappelle que M. de Sillery fut d'abord chevalier de Malte.
- La croix représente aussi la période missionnaire de Sillery. Cette croix évoque et le Chevalier Noël Brûlart de Sillery et la primitive histoire de Sillery.
- À gauche en bas de l'écu, c'est un brick, le navire de transport par excellence au siècle dernier. Il rappelle cette époque du commerce de bois qui valu à Sillery sa fondation religieuse, en 1855, et son incorporation civile, en 1856.
- Enfin en tête des armoiries, un listel porte le mot SILLERY, indiquant que ce sont les armoiries de la cité de Sillery. En dessous de l'écu, un autre listel porte la devise de la cité *NON MULTA SED MULTUM* soit *non pas des choses nombreuses, mais quelque chose d'important.*

Nous recommandons l'intégration des armoiries des anciennes villes de la Capitale. Celles-ci pourraient être mise en valeur dans un jardin thématique.

- 4.3 Le fondateur de Sillery, Noël Brulart de Sillery

Nous recommandons d'installer le buste de fondateur de Sillery, Noël Brulart de Sillery, dans un endroit stratégique dans le parc thématique près du site du premier Hôtel-Dieu. Une plaque commémorative pourrait être fixé au socle du buste afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du buste. Une note historique du chevalier-prêtre donnant des informations sur son œuvre sensibiliserait les citoyens à ce grand homme.

- 4.4 L'Hôpital des Augustines, premier hôpital au Canada

Un lieu commémorant le premier Hôtel-Dieu, premier hôpital en Amérique du Nord (1640-1644) est situé sur le territoire visé par l'aménagement de la Promenade. Nous demandons que des relevés archéologiques soient réalisés afin de mettre en valeur ces vestiges et d'en assurer leur mise en valeur et leur interprétation. Suite à des fouilles archéologiques, la CCNQ pourrait s'assurer que l'aménagement d'un jardin thématique évoque l'emplacement hypothétique de la maison des Hospitalières.

Une plaque commémorative rappelle déjà l'histoire du site et l'importante contribution de la communauté religieuse des augustines au Développement du Québec. Nous recommandons que cette plaque fasse partie intégrante d'un jardin thématique prévu dans l'aménagement du secteur des jardins.

- 4.6 L'accès aux petites embarcations

Au quai Irving nous recommandons de construire une rampe de mise à l'eau utilisable par tous les types d'usagers du sentier maritime du Saint-Laurent, c'est-à-dire les propriétaires de petites embarcations tel que proposé par la Fédération québécoise du canot et du kayak. En ce sens, nous demandons de maintenir la gratuité d'accès au Fleuve Saint-Laurent et de prévoir des supports à kayaks ou des casiers d'entreposage pour les kayaks de mer.

- 4.7 Un programme de sensibilisation à l'histoire et au patrimoine

Plus que des panneaux d'interprétation ...

De plus, nous pensons que l'organisation de colloques de conférences, de réunions publiques, d'événements culturels et d'événements commémoratifs ayant pour objet le patrimoine littoral faciliteraient des échanges entre les usagers du fleuve.

- 4.8 La renaturalisation des rives

Dans un besoin de renaturalisation des rives de secteurs ouest, il serait intéressant de recréer l'image des milieux humides riverains de l'estuaire du Saint-Laurent. Nous demandons à la CCNQ que la végétalisation des larges espaces à paysager prenne l'aspect dominant d'un pré herbacé fleuri à l'image de la plaine littorale du pied des falaises bordant le Saint-Laurent.

## 5. POSITION QUANT À L'AUTORISATION DU PROJET

Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé? Pourquoi?

En conclusion, compte tenu de l'importance historique, géographique, sociologique que constitue le patrimoine, non nous réjouissons que la CCNQ ait présenté de projet de Promenade Samuel De Champlain et nous ait offert la chance de lui faire part de nos préoccupations de nos espoirs.

Étant donné la nature, la portée et l'étendue du projet de la Commission de la capitale nationale, notre analyse du projet a soulevé plusieurs questions et commentaires qui concernaient, entre autres, la description des aménagements proposés, les impacts dur le milieu humain, et le programme de suivi.

Nous espérons que le projet favorise une entente qui soit à la satisfaction d'un plus grand nombre d'utilisateurs ; promeneurs, cyclistes, citoyens intéressés au patrimoine et l'histoire, familles, résidents du secteur Sillery, touristes, plaisanciers nautiques, pique-niqueurs, randonneurs, sportifs. Le projet permettra à la Commission de la capitale nationale de promouvoir, protéger et mettre en valeur le territoire public riverain, un boisé urbain et la falaise.

Considérant que le projet déposé répond de façon satisfaisante, nous recommandons au président , monsieur William J. Cosgrove, de proposer l'autorisation du projet du promoteur, la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) au ministre du développement durable, de l'environnement et des parcs, monsieur Thomas J. Mulcair.

La société d'histoire de Sillery tient évidemment à être tenue au courant du dossier et souhaite même y contribuer de près, et ne peut qu'espérer que les conclusions de cette audience débouchent sur l'aménagement de la Promenade De Champlain.

Odette Mercier, océanographe et consultant en patrimoine  
Pour la société d'histoire de Sillery

Le 9 décembre 2005